



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-182 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DES DAGUEYS

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique,

Vu la communication en Conseil communautaire du 25 septembre 2014 : « extension du parc d'activité Dagueys/pradasses : 17ha - mandat d'études préalables à l'aménagement »,

Vu le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État le 14 avril 2017,

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali a choisi de structurer une offre multisite de parcs d'activités économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Parmi cette offre multisite, le Parc d'Activités Ballastière/Dagueys, situé sur la ville-centre du territoire, est le principal pôle économique du Libournais et constitue un ensemble de 55 ha regroupant plus de 110 entreprises (dont les principales entreprises du territoire : Ceva Santé Animal, Schneider Electric, Arena, Meilleur Contact ...) et environ 2000 emplois. De plus, il dispose de services aux entreprises et aux salariés (club d'entreprises, restaurant inter-entreprise, médecine du travail, déchetterie, espace de loisirs et de détente : Libourne Plage, transport en commun ...) et d'une situation géographique stratégique (connexion directe à l'A89, connexion à la rocade extérieure de Libourne, proximité des commerces et services de la ville-centre : Libourne...). Ces caractéristiques accentuent le caractère économique et structurant de cette zone pour le territoire du Grand Libournais et en font un site attractif pour l'implantation d'entreprises.

Or, aujourd'hui, ce Parc d'Activités ne dispose plus d'offre foncière viabilisée à commercialiser alors qu'il constitue le meilleur atout du territoire pour attirer de nouvelles entreprises sur la thématique du tertiaire.

En outre, il constitue le site d'accueil du futur centre aquatique.

Par conséquent, La Cali a lancé en 2015 les études préalables pour l'aménagement de l'extension de ce Parc d'Activités aux Dagueys. Plusieurs scénarii ont été envisagés. Toutefois, aux termes des études environnementales, le scénario retenu définit un périmètre de 12,7 ha dans lequel il a été décidé de ne pas aménager volontairement 4,5 ha (soit 35 % du périmètre) afin de préserver le plus possible les caractéristiques environnementales du site les plus sensibles (zones humides, habitats naturels...). Il prévoit la réalisation de 8 lots (environ 4 ha) à destination d'activités tertiaires, un lot pour le centre aquatique (environ 3 ha) et 1 ha environ pour les espaces publics (voirie, réseaux, aménagements paysagers...).

Le bilan financier prévisionnel prévoit une opération globale de l'ordre de 5 262 000 euros HT financée à la fois par la commercialisation des lots (2 692 000 euros soit 68,90 € le mètre carré) et par une participation de La Cali d'environ 2 570 000 euros répartie sur 9 ans (soit environ 300 000 € par an pendant 8 ans et 170 000 € la dernière année).

La Cali souhaite concéder la réalisation de l'opération d'aménagement et faire assumer au futur concessionnaire le risque économique de l'opération d'aménagement. Cette procédure permet à La Cali de ne pas avoir à porter directement l'opération, d'échelonner sa participation financière sur plusieurs années, de ne pas créer de budget annexe tout en conservant tout de même la maîtrise de la commercialisation.

Aussi, il convient d'organiser la mise en concurrence conformément à la procédure relative « *concessions d'aménagement transférant un risque économique* », c'est-à-dire conformément aux articles R.300-4 à R.300-9 du Code de l'Urbanisme.

Afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes et conformément à la réglementation, La Cali fera paraître un avis d'appel à candidature. Les candidats retenus suite à cet appel recevront le cahier des charges qui comprendra les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement projetée.

De plus, afin de permettre le bon déroulement de cette consultation, et notamment la sélection du futur aménageur concessionnaire, il convient de constituer une Commission spécifique « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, conformément à l'article R300-9 du Code de l'Urbanisme.

Afin de permettre le bon déroulement des discussions citées ci-dessus, le Conseil communautaire désigne également la personne habilitée à les engager et à signer la convention de concession. Cette personne peut recueillir l'avis de la Commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » à tout moment de la procédure.

Vu l'avis du Bureau en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le périmètre, le programme et le bilan financier prévisionnel du projet,
- d'approuver le lancement de la concession d'aménagement « extension du parc d'activités des Dagueys » conformément aux articles L.300-4 et R-300-4 à R-300-9 du code de l'urbanisme,
- de constituer la commission prévue à l'article R300-9 du Code de l'Urbanisme pour l'opération « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » en fixant la composition à 10 membres, 5 titulaires et 5 suppléants, dont le Président sera élu au sein de ladite Commission.
- de désigner, dans le respect des règles posées à l'article R300-9 susvisé, les membres de la Commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys » pour analyser les propositions reçues :

Titulaires	Suppléants
Philippe BUISSON	Denis SIRDEY
Jérôme COSNARD	Bernard GUILHERM
Gérard HENRY	Monique JULIEN
Anne BERTHOME	Jean-Luc DARQUEST
Jacques LEGRAND	Jean-Louis d'ANGLADE

- de désigner et d'autoriser Monsieur le Président en tant que personne habilitée à mener les discussions sur la phase de sélection et à signer la convention de concession et qui pourra recueillir à tout moment de la procédure l'avis de la Commission « concession d'aménagement de l'extension du parc d'activités des Dagueys »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Le schéma d'aménagement

12,7 ha

8 lots à destinations d'activités tertiaires (39 075 m²)

1 lot pour le centre aquatique (déjà propriété de La Cali)

Forte prise en compte des contraintes environnementales

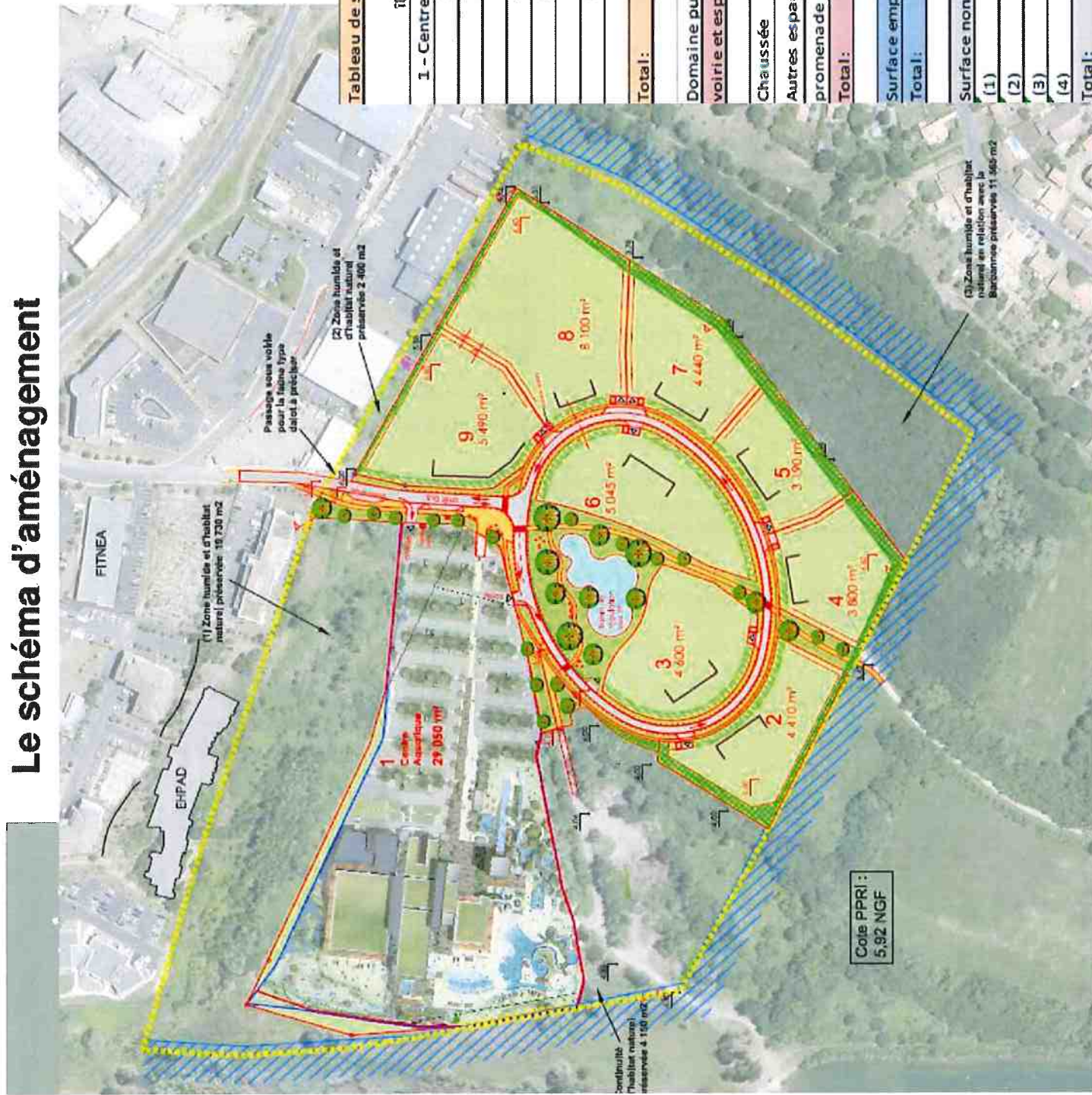


Tableau de surface des lots		
lot	Surface totale m ²	dont surf. des talus m ²
1 - Centre aquatique	29 050	660
2	4 410	0
3	4 600	0
4	3 800	430
5	3 190	451
6	5 045	0
7	4 440	573
8	8 100	402
9	5 490	100
Total:	68 125	2 666

Domaine public :	
voirie et espaces verts à aménager	Surface m ²
Chaussée	3 840
Autres espaces publics	7 030
promenade	1 720
Total:	12 590

Surface emprise du bassin d'étalement	
Total:	1 400

Surface non aménagée	
(1)	19 730
(2)	2 400
(3)	11 565
(4)	11 900
Total:	45 595



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-183 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ACQUISITION FONCIÈRE AU VIGNON

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du Développement économique,

La loi Notre a consacré et renforcé le rôle exclusif des intercommunalité dans la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activités dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de développement économique.

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali avait structuré dès 2013 une offre multi-site de Parcs d'Activités Économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Aussi, dans le cadre de cette compétence, La Cali doit adopter une stratégie de veille et d'acquisitions foncières permettant d'envisager sur le moyen et long terme la création de Parc d'Activités.

Situé entre l'A89 et la D1089, en face de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac et à proximité du Smicval, le site du Vignon à Saint Denis de Pile s'inscrit pleinement dans cette offre multi-site et constitue un potentiel de développement sur le moyen voire long terme pour le développement de filières liées au recyclage et à la revalorisation de ressources. Les études préalables conduites en 2013 avaient permis de définir un périmètre opérationnel et équilibré financièrement de 18 ha (zonés en 2AUX au PLU - à urbaniser à moyen/long terme) avec une possibilité d'extension de 6 ha (zonés en A au PLU).

Dans ce périmètre de 18 ha, Monsieur Blanc Jean François est propriétaire d'une parcelle de 8 336 m² qu'il a mise en vente par le biais de la SAFER. Pour rappel, sur ces 18 ha, la commune de Saint Denis de Pile est propriétaire d'environ 13 ha. Par conséquent, cette opportunité permettrait à la puissance publique de maîtriser la majeure partie du site.

Il est proposé d'acquérir ce terrain d'une superficie de 8 336 m² pour un montant de 2 500 € soit 0,30 € le mètre carré.

Vu l'avis du Bureau en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle YM 88 représentant 8 336 m² pour un montant de 2 500 € à Monsieur Jean François BLANC par le biais de la SAFER
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

Imputation budgétaire : DGA 3 – 2111 Acquisitions foncières

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Périmètre du projet du Vignon

18 ha environ

Zonage 2 Aux



Foncier Cali



Propriétés Mairie de Saint Denis de Pile



Parcelle YM 88—objet de la présente délibération



Foncier privé restant à constituer



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-184 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ COMBRONDE**

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-Président, en charge du Développement économique,

Vu les articles L 1511-1 à L 1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 1511-3 du CGCT qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles,

Vu le règlement européen n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,

Le groupe Combronde est spécialisé dans la gestion des transports routiers de marchandises, de la logistique industrielle et dans le développement du transport rail-route et compte 14 sites d'exploitation en France et près de 620 collaborateurs. Ce groupe basé en Auvergne s'est peu à peu développé dans le Sud-Ouest en acquérant en 2011 les transports Bettoli à Quinsac puis en 2013 les transports Arnaudin à Lagorce. Depuis son implantation dans le Sud-Ouest, Combronde a investi plus de 4,5 Millions d'euros pour améliorer ces sites de production. Cela s'est notamment traduit à Lagorce par la création d'un atelier de réparation de palettes. Aujourd'hui, ce site compte 125 salariés.

En 2016, le groupe Combronde a poursuivi son déploiement sur le territoire en s'implantant sur une parcelle d'environ 5 hectares à Izon sur la zone intercommunale d'Anglumeau avec la construction d'une unité de 10 200 m² environ dont 600 m² de bureaux, 1 600 m² d'ateliers de réparation et de conditionnement et près de 8 000 m² de stockage. 40 créations d'emplois sont prévues. De plus, le développement de ce site prévoit d'une part, la création d'une voie de liaison avec O.I Manufacturing afin de rationaliser les flux entre ces deux partenaires (diminution d'environ 6750 véhicules minimum par an sur la D 242) et, d'autre part, la réactivation de l'embranchement fer jouxtant leur terrain afin de développer le fret ferroviaire et limiter ainsi les trafics de poids lourds (diminution d'environ 4 000 véhicules minimum par an sur la D 242).

Le projet total représente environ 9 millions d'euros HT et le groupe Combronde sollicite l'aide de La Cali pour accompagner ses investissements immobiliers.

Montant des dépenses éligibles : Construction du site : 5 071 000 € HT

Montant de l'aide de La Cali : 70 000 €

L'aide de La Cali sur ce dossier structurant se justifie car le projet de développement de l'entreprise permet à la fois la création d'un bâtiment logistique d'environ 10 200 m², la création d'une quarantaine d'emplois et la limitation du trafic poids lourds sur le territoire.

Vu l'avis du Bureau en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 70 000 € à la société Combronde pour soutenir ses investissements immobiliers ;
- signer la convention de partenariat avec la société Combronde.

Imputation budgétaire : chapitre 204 - compte 20422 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais